

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 10

**CFVU
DU 8 JUIN 2023**

- Nombre de membres en exercice : 21
- Nombre de membres présents : 13
- Nombre de membres représentés : 0
- Quorum : 11

Règlements de scolarité – modifications

Les membres de la CFVU émettent, à l'unanimité des votants, un avis favorable de modifications des règlements de scolarité sur les points suivants :

- Suppression de la référence à l'article 5 du décret n°86-640 du 14 mars 1986 et son remplacement par la référence à l'article 5 du décret n°2018-285 du 18 avril 2018 (article 1.1 titre I)
- Suppression de la phrase suivante « *de même, le jury peut fixer une note éliminatoire à une épreuve* » à l'article 8a des titres relatifs au règlement des jurys de validation (Titre 7 et Titre 5) (Cf. annexe n°5).

☞ VOTE :

- **Non-participation au vote** : 0
- **Abstention** : 0
- **Suffrages exprimés** : 13
 - **Pour** : 13
 - **Contre** : 0



Fait à Besançon, le 8 juin 2023

Professeur Pascal VAIRAC
Directeur de SUPMICROTECH-ENSMM

Règlement

- ◆ Modification demandée par le rectorat
 - Une référence d'article
 - Le retrait d'une phrase dans le règlement des jurys
 - Le jury ne peut pas définir de note éliminatoire à une épreuve